

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2019

SEANCE PUBLIQUE,

N° - VOIRIE – Champs des Oiseaux (S.P.R.L. en liquidation LA NATIONALE FONCIERE) – Régularisation d'emprises et d'excédent de voirie - Projet d'acte – Approbation - Avis de la Section « Travaux – Mobilité – Sports – Promotion de l'Egalité ».

LE CONSEIL,

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région Wallonne ;

Vu les articles L 1122-30 et 1223-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que le livre premier de la troisième partie du même code relatif à la tutelle ;

Considérant sa délibération du 29 janvier 2018, marquant son accord sur la modification de voirie telle que définie au plan de mesurage dressé par le Bureau de géomètre-expert « GEOMETRIC », en date du 12 juillet 2016 impliquant :

- le déclassement d'une partie du domaine public d'une superficie de 240m² repris sous le lot 1 au plan de mesurage ;
- la cession d'une emprise – partie de la parcelle cadastrée 7^{ème} Division, Section C, n° 46B – d'une superficie de 6m² reprise sous le lot 2 au plan de mesurage ;

Considérant que la modification de voirie permet de clarifier la limite incohérente entre le domaine public et privé ;

Considérant qu'en sa séance du 01 juin 2018, le Collège communal a fixé le prix de vente de l'excédent de voirie à 20,00 €/m² soit 4.800,00 € pour le lot 1, en plus des frais de Notaire d'un montant de 363,00 € soit 5.163,00 € et fixer le prix de l'emprise à annexer au domaine public à 20,00 €/m², soit 120,00 € et ce conformément à l'estimation établie par le Notaire RAXHON en date du 25 mai 2018 ;

Considérant qu'en sa séance du 30 novembre 2018, le Collège communal a octroyé un permis d'urbanisme à la S.P.R.L. en liquidation LA NATIONALE FONCIERE relative à un bien sis à 4800 VERVIERS, Champs des Oiseaux, cadastré 7^{ème} Division, Ensival, Section C, n° 46B et ayant pour objet « Urbanisation d'un bien (3 lots) en vue de la construction de 2 habitations unifamiliales, 1 lot à destination agricole et modification de voirie » ;

Considérant que le lot 3, situé en zone agricole, représenté sous teinte verte au plan de mesurage levé et dressé, le 12 juillet 2016 et finalisé le 11 juin 2018, par le Bureau de géomètre-expert GEOMETRIC, est cédé à titre gratuit à la Ville de Verviers en vue d'y aménager à terme des équipements servant à la gestion des eaux pluviales du quartier (bassin d'orage) ;

Considérant que par mail du 09 avril 2019, l'Etude du Notaire LAGUESSE transmet, aux fins d'approbation par le Conseil communal, le projet d'acte, lequel ne soulève aucune remarque particulière ;

Attendu que la régularisation des emprises et de l'excédent de voirie a lieu pour cause d'utilité publique ;

Vu la décision du Collège communal en sa séance du 15 mai 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section des « Travaux – Mobilité – Sports – Promotion de l'Egalité », en sa séance du 24 mai 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions ;

DECIDE

- d'acquérir, auprès de la S.P.R.L. en liquidation LA NATIONALE FONCIERE : :
 - au prix de cent-vingt euros (120,00 €), pour cause d'utilité publique, une parcelle de terrain cadastrée sous numéro d'identifiant parcellaire C 46 D P0000 d'une superficie mesurée de 6ca (6m²) (anciennement partie de la parcelle de terrain située en lieudit « Au Champ d'Oiseaux », cadastrée comme « Pâture » Section C, numéro 0046/00B0P0000, d'une superficie totale de 45a 62ca, telles que cette parcelle figure sous lot 2 et représentée sous liseré bleu et fond jaune, au plan de mesurage levé et dressé, le 12 juillet 2016 et finalisé le 11 juin 2018, par le Bureau de géomètre-expert GEOMETRIC, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° de référence 63022-10103 ;
 - à titre gratuit, pour cause d'utilité publique, une parcelle de terrain cadastrée sous numéro d'identifiant parcellaire C 46 E P0000 d'une superficie mesurée de 9a 96ca (996m²) (anciennement partie de la parcelle de terrain située en lieudit « Au Champ d'Oiseaux », cadastrée comme « Pâture » section C, numéro 0046/00B0P0000, d'une superficie totale de 45a 62ca, telle que cette parcelle figure sous lot 3 et représentée sous liseré bleu et fond hachuré vert, au plan de mesurage levé et dressé, le 12 juillet 2016 et finalisé le 11 juin 2018, par le Bureau de géomètre-expert GEOMETRIC, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° de référence 63022-10103 ;
- de céder, à la S.P.R.L. en liquidation LA NATIONALE FONCIERE, au prix de cinq mille cent soixante-trois euros (5.163,00 €) une parcelle de terrain cadastrée sous numéro d'identifiant parcellaire C 46 C P0000, d'une superficie mesurée de 2a 40ca (240m²) (anciennement partie du domaine public sans désignation cadastrale, telle que cette parcelle figure sous lot 1 et sous liseré bleu et fond hachuré bleu, au plan de mesurage levé et dressé, le 12 juillet 2016 et finalisé le 11 juin 2018, par le Bureau de géomètre-expert GEOMETRIC, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° de référence 63022-10103 ;
- d'approuver le projet d'acte dressé et communiqué par l'Etude du Notaire LAGUESSE, le 09 avril 2019.

La présente délibération sera transmise au Notaire LAGUESSE, à la S.P.R.L. en liquidation LA NATIONALE FONCIERE et, pour information, à Mr. le Directeur financier.